AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-3-74 726259

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.56.15
88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - **49043 ANGERS CEDEX**

30 frs

C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 4 de MARS 1974 - TOUS DEPARTEMENTS............ p. 1

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER -

Les premiers périthèces sont arrivés à maturité dans la Vallée de la Loire. Des projections d'ascospores pourront donc avoir lieu lors des prochaines pluies et des contaminations seront possibles sur les variétés ayant atteint ou dépassé le stade sensible C3 D (bourgeon éclaté et apparition du sommet des inflorescences).

Dans les vergers des départements de la Loire-Atlantique (sauf le Nord), du Maine et Loire, de la Vendée, du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, il y a donc lieu d'effectuer un premier traitement sur toutes les variétés ayant atteint ou dépassé le stade C3 D. Sur les variétés à débourrement plus tardif, ce traitement devra être exécuté au fur et à mesure que ce stade sera atteint.

Dans les vergers du Nord des départements de la Loire Atlantique, de la Sarthe et de la Mayenne, les périthèces sont sur le point d'arriver à maturité. Il est cependant encore trop tôt pour intervenir. La Station donnera très prochainement de nouvelles informations.

TAVELURE DU POMMIER -

Quelques rares périthèces sont sur le point d'arriver à maturité, mais les variétés n'ont pas encore atteint le stade sensible C3 D. Il est donc encore trop tôt pour intervenir.

OIDIUM DU POMMIER -

Les premiers germes de cette affection sont déjà formés dans les boutons floraux contaminés. Cette maladie risque de se développer précocement. Il est cependant encore trop tôt pour intervenir.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 14 MARS 1974

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant*. L. BOUYX

7

DLP 18-3-74 726260

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1974

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LISTES ÉTABLIES PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
* thiométon
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate
chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g + 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

8

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

* bénomyl
captafol : 100 g
captane : 150 g
carbatène : 200 g
* carbendazim
dichlone : 50 g
dithianon : 50 g
doguadine : 70 g
folpel : 100 g
mancozèbe : 160 g

manèbe : 160 g
* méthylthiophanate
oxyquinoléate de cuivre : 80 g
propinèbe : 200 g
soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
thirame : 200 g
zinèbe : 200 g
zirame : 180 g

association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

* benomyl
binapacryl : 50 g
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
drazoxolon : 40 g
* méthylthiophanate
soufres fluents en poudrage
soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 250 g
ferbame : 175 g

thirame : 175 g
zirame : 175 g

association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

colorants nitrés : 600 g
dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
* huile d'anthracène + fluénétil + huile minérale
huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbaryl : 120 g
carbaryl : en poudrage
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diazinon : en poudrage
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
malathion : 75 g
malathion : en poudrage
méthomyl : 37,5 g
méthidathion : 30 g

mévinphos : 50 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathion éthyl et méthyl : en poudrage
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
* tétrachlorvinphos

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 30 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 75 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g

parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* monocrotophos

oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g

tétradifon : 16 g
* tétrasul

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dicofol : en poudrage

quinoxaline

thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

* benzomate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain
chlorfénéthol + chlorfensulfide 37,5 g + 37,5 g

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 175 g
carbatène : 300 g (raisin de table)
dichlofluanide : 125 g
folpel : 150 g
folpel : en poudrage
* mancopper

mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
captafol : 180 g
captane : 175 g
dichlofluanide : 250 g
folpel : 175 g

mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

- * bénomyl
- * captane
- * carbendazim
- * dichlofluanide
- * folpel (pulvérisation et poudrage)
- * méthylthiophanate
- * thirame

Oïdium :

* bénomyl
* dichlofluanide

dinocap : 30 g
dinocap : en poudrage
* méthylthiophonate
soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 625 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
carbaryl : 1 000 g
 en poudrage
chlorfenvinphos : 25 g
* dioxacarb
endosulfan : 35 g
endosulfan : 600 g
 en poudrage
lindane : 8 g
lindane : 100 g
 en poudrage

méthidathion : 30 g
méthiocarbe : 100 g
phosalone : 60 g
phosalone : 800 g
 en poudrage
phosmet : 50 g
phosphamidon : 30 g
promécarbe : 75 g
roténone : 10 g
roténone : 100 g
 en poudrage

toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal
captafol : 160 g
chlorothalonil : 150 g
folpel : 150 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
métirame-zinc : 200 g
oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
 200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
 160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
 700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
 180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
 2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
 300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
 275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
 900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
 275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
 3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
 500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
 400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
 400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
 5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
 800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
 600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
 600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
 5 000 g en poudrage

9

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

- * aldicarbe
  (traitement du sol)
- * carbofuran
  (traitement du sol)
- * dialifor
- diméthoate : 500 g
- disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
- formothion : 500 g
- isolane : 200 g
- lindane : 300 g
- mévinphos : 350 g
- oxydéméton méthyl : 200 g
- parathion éthyl : 200 g
- parathion méthyl : 300 g
- * phorate
  (traitement du sol)
- phosphamidon : 300 g
- vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

- * acéphate
- * aldicarbe
  (traitement du sol)
- azinphos éthyl
  et méthyl : 250 g
- * carbofuran
  (traitement du sol)
- diazinon : 150 g
- diméthoate : 250 g
- fenthion : 500 g
- * formétanate
- formothion : 250 g
- lindane : 300 g
- mévinphos : 350 g
- parathions : 150 g
- * phorate
  (traitement du sol)
- phosalone : 500 g
- phosphamidon : 200 g
- * thiométon
- toxaphène : 1 500 g
- trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

- * bacillus thuringiensis
- DDT (granulés) : 1 500 g
- * fénitrothion
- * parathion
- * tétrachlorvinphos

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

- azinphos éthyl
  et méthyl : 40 g
- bromophos : 50 g
- carbophénothion : 45 g
- diazinon : 25 g
- diazinon : 350 g
  en poudrage
- dichlorvos : 100 g
- diéthion : 75 g
- diméthoate : 30 g
- endosulfan : 60 g
- fénitrothion : 50 g
- fenthion : 75 g
- formothion : 40 g
- isolane : 6 g
- lindane : 30 g
- lindane : 400 g
  en poudrage
- malathion : 75 g
- malathion : 1 000 g
  en poudrage
- * méthidathion
- méthomyl : 30 g
- mévinphos : 35 g
- naled : 100 g
- nichlorfos : 50 g
- nicotine : 150 g
- * ométhoate
- parathion éthyl : 20 g
- parathion méthyl : 30 g
- parathions : 250 g
  en poudrage
- phosalone : 60 g
- pirimicarbe : 37,5 g
- prothoate : 30 g
- pyréthrines
  synergisées : 12 g
- roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

- azinphos éthyl
  et méthyl : 40 g
- carbophénothion : 45 g
- diazinon : 25 g
- diazinon : 360 g
  en poudrage
- diéthion : 100 g
- malathion : 75 g
- méthidathion : 40 g
- naled : 100 g
- parathion éthyl : 25 g
- parathion méthyl : 30 g
- phenkapton : 20 g
- phosalone : 60 g
- prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

- diméthoate : 30 g
- formothion : 40 g
- mévinphos : 35 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

- chlorbenside : 50 g
- chlorofénizon : 50 g
- fénizon : 50 g
- * propargil
- tétradifon : 16 g
- tétrasul : 40 g

composés halogénés

- dicofol : 50 g
- dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène

- binapacryl : 50 g

quinoxaline

- chinométhionate : 12,5 g
- thioquinox : 40 g

formamidine

- chlorphénamidine : 50 g

divers

- * benzomate
- dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
- * hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)

- diazinon : 30 g
- diméthoate : 50 g
- formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

- diméthoate : 30 g
- formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

- carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
- diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
- diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
- diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
- dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- * fonofos
- trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
- trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

- carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
- chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
- diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
- diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
- dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
- * fonofos (traitement du sol)
- trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

- * bénomyl
- chinométhionate : 7,5 g
- dinocap : 25 g
- dinocap : en poudrage
- * drazoxolon
- * méthylthiophanate
- * méthyrimol
- soufres fluents (poudrage)
- soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
- * thiophanate

(1) **Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.**

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

*Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - * Nos Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD.*

FRANLY - 14685

Directeur-Gérant : L. BOUYX